



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 033-213303399-20260428-A2026_30-AR



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

A 2026-30

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

*Vu la demande de la société SAS BOUCHER TP, représenté par M. LALLAU .O situé à 15
Chemin du Granger 33240 Saint André de Cubzac .*

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sur l'Avenue des Côtes de Bourg.

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Réalisation de travaux de réfection accès enrobé au niveau du 12 Avenue des
Côtes de Bourg.

Article 2 : En raison des motifs susvisés, la circulation sera alternée par feux tricolores sur
toute la zone des travaux à compter du 18 Mai 2026 sur 12 jours calendaires.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société SAS BOUCHER TP
à l'aide de feux tricolores.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et
Marcamps.

Article 5 : Cet arrêté sera adressé à :

- SAS BOUCHER TP

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg
- SDIS33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 28 avril 2026

Le Maire,
Laury LEFEVRE

